



**LE RÉSEAU MONTRÉALAIS
DES MAISONS DE LA CULTURE
ET LE PARTENARIAT DE RÉSIDENCE**

Éléments-clés d'une politique culturelle

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

**La Commission de consultation
sur la politique de développement culturel
de la Ville de Montréal**

par

Richard Tremblay

pour

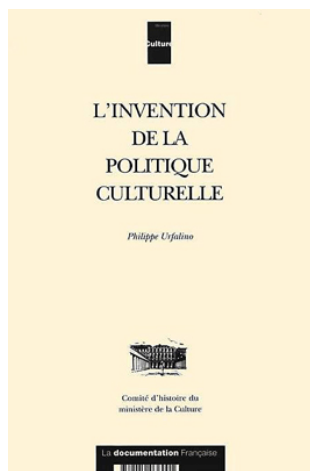
DANSE KALASHAS
ET L'ENSEMBLE MAHAPOORAM

23 février 2005

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES “Raisons Communes”

Le domaine de la culture est particulièrement bien documenté. De nombreux ouvrages et articles en alimentent la réflexion. De fait, on doit s’attendre à ce que les interventions dans le domaine soient accompagnées d’une discussion préalable ayant pour objet de nous situer dans le débat qui a cours, en révélant, si possible, à quel titre on veut y contribuer.

Or, le document de réflexion qu’on nous a soumis, nommément, la “Proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal”, ne m’apparaît pas à la hauteur de ces attentes. Si la Ville de Montréal s’en tient à cet énoncé que plusieurs qualifient, d’ores et déjà, de timide, il est à craindre qu’elle accouche d’une souris.



Dans une entreprise de l’importance de celle qu’on nous propose, et qui consiste en rien de moins qu’à définir une politique de la culture, on le sait, il ne suffit pas de broser un tableau d’intervenants réels ou potentiels en se limitant à vouloir harmoniser leur rapport dans un projet ad hoc. Il est de ma conviction que le meilleur service que l’on puisse rendre à ce document est d’en parler en toute lucidité et sans complaisance. Si le document en question doit servir de base à notre réflexion, il permet difficilement de cerner la singularité de ce que nous entendons intuitivement par «politique culturelle», à plus forte raison lorsqu’on se réfère aux modèles qui ont marqué l’histoire des politiques culturelles, et sans lesquels la notion même de politique culturelle n’existerait pas. Il est, certes, opportun de se référer à ces modèles, surtout quand on sait l’influence qu’ils ont exercée sur les institutions culturelles du Québec à partir des années 60.

On pense forcément à André Malraux et à sa politique de la culture, politique accompagnée du nécessaire et ambitieux projet des Maisons de la culture en France. Il est à se demander, par ailleurs, si une politique de la culture est vraiment envisageable sans le projet des lieux et des espaces où elle peut être mise en oeuvre? Dans un ouvrage consacré à la question, ayant pour titre “L’invention de la politique culturelle”, Philippe Urfalino parle de cette réflexion de Malraux, et de la vaste mobilisation à laquelle elle a donné lieu dans toute la France, comme d’une véritable invention, l’invention même de la “politique culturelle” en tant que projet social, esthétique et réformateur. Ce projet a été marqué par un objectif politique eu égard à l’accessibilité, la décentralisation et la gratuité.

Voudrait-on faire table rase et construire dans une totale amnésie, que l’on n’y arriverait tout simplement pas. Par exemple, les Maisons montréalaises de la culture viennent de quelque part, on l’a vu, d’un horizon culturel qui s’appelle la francophonie. Plus près de nous, Fernand Dumont parle des “Raisons communes”, celles qui fondent notre savoir et notre mémoire.

Les pratiques artistiques et, en général, celles de la création littéraire, sont au coeur du débat. Elles n’ont pas, simplement pour la forme, à être inséré quelque part dans le discours de la culture; elles en sont la matière même. Cette idée centrale, il faut la rappeler et l’affirmer constamment devant l’érosion dont elle fait l’objet face aux pressions réitérées du marché. En Occident, on doit le rappeler avec la même insistance, l’art se fait à partir des voix individuelles. D’ailleurs, on ne rate jamais l’occasion de dresser une liste de ces grandes voix individuelles lorsqu’on a besoin de leur crédibilité pour asseoir la légitimité de son propos sur la culture ou les pratiques de l’art et de la littérature. Cela, je l’ai dit auparavant dans un autre

mémoire présenté en 1990, devant une autre commission de la culture pour la même ville, mémoire dans lequel, joignant ma voix à celle d'autres interlocuteurs, je réaffirmais la nécessité de placer les pratiques artistiques au centre du débat sur la culture. Je suis toujours extrêmement préoccupé par cette question. Quinze ans plus tard, il faut y revenir encore avec plus de vigueur que jamais.

Autre exemple de ces petites et grandes choses qu'il faut rappeler périodiquement. À la même commission de 1990, il y avait eu consensus dans le milieu artistique à l'effet que le discours en vogue, dit de "l'industrie culturelle", tend inévitablement à masquer l'aspect qualitatif des pratiques artistiques, celui du contenu. Le milieu artistique, réservé face à ce discours, avait proposé les expressions de remplacement "Entreprise artistique" et "Entreprise culturelle", empruntées à la Conférence canadienne des Arts. Quinze ans plus tard, on parle toujours d'"Industrie culturelle", même la France s'y est résignée. Entre temps, une idée sous-jacente a suivi son chemin.

On le sait, la culture occupe un champ exclusif qui subit les pressions du néo-libéralisme. Rappelons, à l'encontre de ces pressions, la position commune de l'Europe, du Canada et, surtout, du Québec, à l'effet que la culture est un domaine que l'on doit soustraire aux règles des ententes commerciales. Nous sommes placés devant les faits. Notre discours sur la culture devra correspondre plus adéquatement à nos positions communes face à l'invasion des pratiques commerciales. Que la Ville abandonne une fois pour toutes les clichés rattachés à l'industrie culturelle! Qu'elle le fasse sans regret devant les enjeux en cause, tout en faisant un pas de plus vers l'idéal de métropole qu'elle s'est fixé, et par souci de respect pour les milliers d'artistes et d'écrivains qui forment le tissu de l'art, de la littérature et de la culture. Elle n'affectera en rien le développement des marchés de l'art et des lettres que les artistes et les écrivains continueront d'alimenter, de toutes manières.

À cet égard, l'administrateur des arts François Colbert a, certes, contribué à définir le bien culturel, et à le différencier du bien de consommation, en montrant que le premier ne peut pas être créé à partir d'une étude de marché et que, d'ailleurs, l'approche de la mise en marché diffère selon qu'il s'agisse d'un bien culturel ou d'un bien de consommation. Mais, en même temps, sa position sur la saturation des marchés de l'art, et, selon lui, de la présence d'un trop grand nombre d'intervenants sur ce marché, ne prend pas en compte la dimension humaine des arts, les dynamiques qu'elle introduit et dont on définit la richesse à leur diversité. C'est là que la seule logique des marchés montre ses limites et qu'il est important d'élargir ses horizons. Il faut demander à cette commission de reprendre la réflexion là où un document, dit "de réflexion", justement, nous laisse sur notre faim. Il est bien certain que la Ville a la responsabilité de faire une analyse en profondeur des enjeux de la culture, en tenant compte de ceux et celles qui y ont contribué de leurs connaissances, de leur pratique, et par leur recherche.

Ceci étant dit, je peux maintenant aborder plus en détail, si vous me le permettez, le rôle de la pratique artistique dans les dynamiques culturelles, en relation avec la question des espaces de travail mis à la disposition de l'artiste; en fin de compte, la place que, selon moi, doit occuper l'ensemble de cette problématique dans une politique de "développement culturel". Je garde bien présent à l'esprit la question que j'ai posée plus tôt, à savoir: une politique de la culture est-elle vraiment envisageable sans le projet des lieux et des espaces où elle peut être mise en oeuvre?

On en parlait en 1990; on en parle encore. Il me sera impossible, dans cette courte présentation, de relever toutes les situations particulières mais je veux absolument indiquer qu'il nous faut des mesures concrètes et adéquates en matière d'espaces de travail, que ce soit sous la forme de résidences à long terme, ou pour faciliter l'accès à des ateliers et des studios. Je commencerai, donc, avec ce que j'appelle le modèle des partenariats de résidence, un moyen privilégié, à mon avis, et, sans doute, l'un des plus féconds dans la dynamique d'animation des milieux culturels.

CHAPITRE I ÉNONCÉ DE BASE

L'atelier de l'Office de consultation du 2 février m'a donné l'occasion d'introduire cette approche par laquelle le créateur, conscient de son ancrage dans un milieu d'accueil donné, consent, avec tous les défis que cela implique, à s'engager très activement dans son environnement socioculturel. La résidence joue un rôle central dans cette approche, dès lors qu'elle place le créateur en rapport d'échange intense avec son milieu de travail. Pour simplifier, en retour des services que le créateur apporte à la collectivité, celle-ci lui donne un accès privilégié à des biens publics, en l'occurrence, des équipements de scène. Je voudrais développer cette idée, avec, à l'arrière plan, une résidence que j'ai effectuée dans l'un de ces quelque vingt-cinq centres chorégraphiques de France.

En France, cette approche de l'action culturelle établie par et autour de la pratique artistique, est rattachée à une politique générale de soutien au "développement des écritures contemporaines" et à l'ensemble des mesures qui s'y rattachent. C'est dans cette perspective que le créateur se retrouve au centre d'un processus qui s'étend de la création à la production, de là, à toute une structure de concertation qui vise non pas seulement des clientèles mais un véritable réseau de participants à part entière. Des établissements, comme les centres chorégraphiques, les scènes nationales et les Maisons de la culture, fournissent l'espace de mise en application de ce plan. Animées par des artistes chorégraphiques, des metteurs en scène, des compositeurs, auteurs, poètes, peintres, ces divers établissements sont le point de rencontre entre un mouvement artistique de grande ampleur et un dessein politique associant l'État et les Collectivités locales. Dans l'ensemble, nous sommes en présence d'un modèle conceptuel et organisationnel qui fonde une véritable politique de développement culturel.

De par sa nature, on le voit, le travail de l'artiste en résidence consiste à remplir un mandant en deux volets: artistique et communautaire, le mandat communautaire faisant partie intégrante des objectifs du créateur en résidence. Ce double mandat est appuyé et encadré par une structure administrative laquelle, en collaboration avec l'artiste en résidence, ébauche un plan de partenariat avec le milieu, et fournit à l'artiste les ressources humaines et le soutien technique nécessaires à la réalisation de sa mission.

Un tel modèle présente l'avantage de la complémentarité et du partenariat, évitant l'écueil de l'approche client qui renvoie le citoyen au schéma redondant de la consommation. Un milieu culturel y est envisagé non pas comme un marché mais pour ce qu'il est vraiment: un réseau de forces vivantes en rapport d'échange continu. Approche d'autant plus justifiable que le bien culturel est, comme on le sait, fort différent en essence du bien de consommation, faisant écho à la position commune de plusieurs pays à cet effet, le nôtre au premier chapitre; prise de position bien étoffée voulant que la culture soit exclue des règles de nature strictement commerciale qui régissent les marchés continentaux et mondiaux. En conséquence, et c'est là une question au coeur d'un débat de société, les objets de marché sont subordonnés à la problématique humaine.

Ces partenariats de résidence, comme je les appelle ici, consacrent un fait, à savoir que le créateur est au coeur de la culture. Il en est la clé de voûte, dans la mesure où il s'acquitte de sa mission artistique mais également parce qu'il accepte d'être placé en rapport d'échange intense avec son environnement socioculturel. Par une décision administrative, par ailleurs très encadrée en Europe, le créateur est appuyé dans son action et son implication dans son milieu d'accueil, pour y renforcer le professionnalisme et ses exigences, et y favoriser le développement de carrière ainsi que la réalisation de mandats communautaires par des professionnels. Ces partenariats de résidence, axés, comme on le voit, sur le professionnalisme des

intervenants, nous les proposons à la Ville de Montréal, pour qu'elle en place l'objectif de base au coeur de sa politique culturelle, ayant bien en vue la mise en oeuvre, selon notre réalité particulière, certes, mais avec une volonté indéfectible, d'un plan vigoureux et significatif de résidences à long terme. On comprendra que les pratiques de résidence qui existent présentement dans les Maisons de la culture ne sont pas significatives, ne répondent pas à une volonté politique ou un besoin de planification, et sont, comme on l'a dit, nettement trop timides. Nous demandons avec insistance un engagement, de la part de la Ville de Montréal, dans la direction des partenariats de résidence. En reconnaissant ainsi ses obligations intellectuelles et administratives envers sa communauté artistique et le mieux-être de ses citoyens, elle avancera d'un pas plus assuré vers l'idéal de métropole qu'elle s'est fixé.

Cet engagement est d'autant plus important qu'à aucun endroit dans son document de réflexion, la Ville de Montréal ne s'engage à supporter les pratiques artistiques. Par contre, on a noté avec scepticisme, que la Ville s'engage, à l'énoncé 6 de son document, à supporter les pratiques d'amateurs. Pour éviter toute ambiguïté et pour affirmer le respect et l'encouragement du professionnalisme, nous formulons la recommandation suivante:

RECOMMANDATION (1)

Que la Ville de Montréal s'engage, dès l'énoncé 1 de sa politique de développement culturel, à supporter sans ambiguïté les pratiques artistiques. En particulier, que la Ville mette en place une politique de développement culturel fondée sur l'implication du créateur et de l'artiste dans son milieu socioculturel. À cette fin, qu'elle définisse la relation qu'elle entend établir entre ses citoyens et les artistes en matière de participation à la culture, en établissant sa politique sur les résidences d'artistes à long terme. La Ville reconnaîtra ainsi qu'elle se doit de placer au premier plan la valorisation du professionnalisme comme facteur de développement culturel dans les quartiers et les arrondissements aussi bien que sur l'ensemble du territoire urbain. Dans l'énoncé de sa politique culturelle, que la Ville fasse des résidences un outil indispensable à la mise en oeuvre du développement culturel et de ses objectifs de décentralisation et d'accessibilité.

CHAPITRE II POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS

J'ai commencé ma réflexion en me demandant si une politique de la culture était vraiment envisageable sans le projet des lieux et des espaces où elle peut être réalisée? Je viens d'apporter un élément de réponse à cette question en présentant l'exemple, en France, de la résidence d'artiste implantée dans les collectivités et un vaste réseau d'établissements culturels. À Montréal, de par la mission qui leur a été confiée à leur fondation, les Maisons de la culture sont indissociables de la politique culturelle qui leur a donné naissance. Aujourd'hui, plus que jamais, elles en demeurent la clé de voûte. Bien plus, elles constituent ce réseau d'établissement où les partenariats de résidence, proposés plus haut, peuvent être implantés.

Les espaces sont certainement au centre des préoccupations des artistes. Ils manquent par la qualité autant que par le nombre et la disponibilité. C'est aussi qu'il y a des besoins variés et multiples à l'image de la diversité du milieu artistique et culturel. On doit penser apporter une solution d'ensemble à un problème complexe.



Fort bien pourvues en équipements de scène, les Maisons de la culture forment un réseau exceptionnel d'outils pour la culture. Ces équipements ne doivent pas être considérés au même titre que les autres équipements, tels le matériel d'entretien de voirie ou les casernes de pompiers. Au lieu de démembrer ce réseau, et d'en délaissier le leadership, un processus qui, d'ailleurs, a été amorcé sans débat significatif eu égard aux enjeux, la Ville se doit précisément de renforcer ce réseau pour garder l'un des instruments de sa politique culturelle, à plus forte raison dans le contexte des changements politiques des dernières années qui veulent faire cohabiter des objectifs de décentralisation et une politique d'ensemble porteuse d'une vision commune.

Il s'agit, donc, par une valorisation du rôle des Maisons de la culture, de favoriser une dynamique suffisamment complexe entre les différents actants de la culture, et suffisamment riche en contenu pour mettre en place une sorte de plaque tournante permettant non seulement de vivifier les quartiers et les arrondissements, mais aussi d'assurer une circulation de ressources et de services entre les différents quartiers et arrondissements de la Ville. Il faut faire respirer la Ville à travers ces réseaux, en préservant ceux qui existent et en créant de nouveaux, pour organiser la circulation des biens culturels ainsi que les échanges, offrir des repères et des objets de référence, et pour participer, de ce fait, au dialogue de la culture montréalaise. Les Maisons de la culture sont les établissements naturels où peuvent être implantés les partenariats de résidence qui sont situés, dans notre perspective, au centre de ce dialogue. Nous croyons

fermement que le maintien et le renforcement de ce réseau, dans une perspective d'échange et de collaboration, fait partie d'une initiative fondamentale qui doit être soigneusement orchestrée par la Ville.

En résumé, nous voyons le partenariat de résidence comme étant au coeur du processus de dynamisation des Maisons de la culture et de leur rapprochement au citoyen. Son succès dépendra d'une décision administrative qui nécessitera un encadrement au niveau de chaque Maison de la culture. Rappelons que, dans le cadre de la résidence, le créateur se voit confier un double mandat: artistique et communautaire. Le mandat communautaire gravite autour des deux grands axes d'intervention ou d'action suivants:

- i) La clientèle et la participation citoyenne, soit les actions de sensibilisation, d'animation, de transmission et, jusqu'à un certain point, mais pas essentiellement, de diffusion.
- ii) Les actions de partenariat, celles qui regroupent diffuseurs, producteurs, créateurs, enseignants, et l'ensemble des partenaires associés de différents milieux. Il est important de noter ici que tous ne sont pas des partenaires culturels. Cependant, les partenaires sociaux-économiques, ceux de l'éducation, du communautaire, du sport et des loisirs deviennent des partenaires associés à la culture. La tâche centrale est d'assurer la mise en rapport de ces partenaires associés autour d'un projet culturel.

On notera que, dans un plan de réorganisation des Maisons de la culture fondé sur cette approche, la diffusion, entendue au sens traditionnel, est moins importante qu'elle ne l'est présentement ou qu'elle ne l'a été. La diffusion devra être moins généraliste et plus ciblée en fonction du partenariat programmeur-créateur-en-résidence, et des priorités disciplinaires déterminées de temps à autre en fonction des résidences. La gratuité de l'accès est centrale, comme elle l'a toujours été pour les Maisons de la culture.

Les diffuseurs n'ont pas à craindre une concurrence de la part de la gratuité. Ce n'est pas sous ce rapport que se trouvent les véritables enjeux. Les Maisons de la Culture et les diffuseurs locaux et régionaux devront trouver non seulement l'équilibre nécessaire à leur coexistence mais le rapport de partenariat indispensable à leur complémentarité.

D'où la recommandation suivante:

RECOMMANDATION (2)

En vue de dynamiser la résidence en rapport avec son environnement socioculturel et l'ensemble du territoire urbain, que le réseau des Maisons de la culture à Montréal soit le fer de lance de l'implantation de la politique culturelle de la Ville de Montréal, dans ses principes et ses axes d'actions. Que cette dynamisation des Maisons de la culture dans chaque arrondissement, axée sur la résidence de créateurs, se double d'une politique d'ensemble pour le réseau des Maisons de la culture afin de dynamiser le réseau dans un rapport d'échange de collaborations, d'expertises et de ressources à la fois humaines et techniques. Que la Ville développe, dans leur potentiel et leur complexité, les rapports du milieu et ses besoins locaux en rapport à l'ensemble culturel montréalais, de sorte que les Maisons de la culture soient au centre d'une véritable dynamique de concertation urbaine.

CHAPITRE III

ENCADREMENT DU PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE STUDIOS ET D'ATELIERS D'ARTISTES

On sait que les exigences de la création en danse ainsi que les besoins des interprètes dans la plupart des disciplines se traduisent en termes d'heures d'utilisation de studio. C'est un lieu commun d'y revenir, la danse requiert de cinq à six fois plus de temps de studio que la plupart des autres disciplines. Les interprètes qui doivent s'entraîner autant en percussion qu'en danse, ont besoin, notamment, d'espaces insonorisés leur permettant de se préparer et de s'entraîner pendant de nombreuses heures avant même de pouvoir monter sur scène.

Les résidences ne peuvent qu'accommoder une infime partie de ces besoins. Parallèlement, de petits studios permettant de donner des classes et de poursuivre un entraînement quotidien devront être aménagés en donnant des priorités aux secteurs que les marchés délaissent présentement.

J'ai été impliqué personnellement dans un projet en vue de créer un espace et d'en conserver l'accès pour mes travaux de création et de collaboration, un projet sur lequel j'ai travaillé avec mes collègues pendant dix ans. Nous avons perdu cet outil indispensable, c'est-à-dire des studios techniquement adéquats pour la percussion et la danse alors que de tels équipements manquent dramatiquement. À aucun moment avons-nous trouvé l'appui dont nous aurions eu besoin auprès des pouvoirs publics. Cette expérience m'a toutefois permis de constater que, depuis les quinze dernières années, en dépit des intentions de la commission de 1990 en matière d'accès, pour les artistes, à la propriété et aux espaces de travail, rien n'a vraiment changé. Nous soulignons l'intention de la Ville de vouloir remédier à la situation en espérant que, pour arriver à des résultats tangibles, cette fois, elle y mettra la volonté et les ressources. Nous l'encouragerons, l'appuierons et l'accompagnerons dans ses intentions.

Tel que mentionné déjà, les ateliers d'artistes et les studios sont une nécessité de tous les jours, et doivent être vus en rapport de complémentarité avec la résidence qui, elle, donne accès aux équipements publics. Au plan privé, celui de la propriété ou des ententes locatives, des solutions à long terme pour acquérir ou louer des studios et ateliers à des coûts raisonnables permettront au musicien, au danseur, à l'acteur, au peintre ou à l'écrivain de se retrouver dans un environnement favorisant une démarche de créateur ou d'interprète.

Faut-il le répéter encore une fois pour que l'on comprenne bien l'ampleur du problème, nous faisons face, en tant qu'artistes, à d'importantes contraintes face à la disponibilité des espaces de travail et à l'accès aux studios de répétition. Nous nous contentons la plupart du temps d'espaces peu ou pas adaptés à nos besoins même en payant très cher. À cela s'ajoutent les actions contre-productives de la spéculation et les initiatives de développement commercial qui balaient tout sur leur passage sans se soucier des effets pervers sur les travailleurs de l'art et de la culture. Les brisures résultant des pertes subies sont considérables et rompent l'équilibre souvent fragile des pratiques artistiques. Par le temps qu'ils y mettent, et les ressources qu'ils consacrent à de continuelles relocalisations, par ailleurs, difficiles et coûteuses, souventes fois inadéquates, les artistes vivent des cassures dramatiques qui hypothèquent des carrières déjà fragilisées par le manque de ressources.

Tout en donnant suite à ses intentions, la Ville se doit d'encadrer méthodiquement et par un suivi rigoureux ses partenariats de l'immobilier. Ce faisant, il lui faudra veiller au maintien d'un rapport équitable entre les différentes catégories d'artistes, dans leurs besoins en espace de travail. Considérant le marché des ateliers et des studios, on constate, à l'heure actuelle, une tendance à l'effet que les propriétaires de ces espaces concentrent leurs investissements autour des studios destinés aux arts visuels. Peut-être y a-t-il là un acquis

dont il faut se réjouir, je ne sais. Mais regardons-y de plus près. On sait que les ateliers d'art visuel, par exemple, coûtent moins cher à aménager que les studios pour la percussion et la danse dont les coûts d'insonorisation sont plus importants. À notre connaissance, il existe plusieurs lofts accessibles aux artistes en arts visuels, les lofts en question étant par ailleurs formellement interdits, par leurs propriétaires, aux danseurs et aux musiciens. Il faudra donc s'assurer que le partenariat de l'immobilier n'accroisse pas la tendance du marché qui délaisse les studios pour la danse et la musique. Il y a là une situation à étudier de près, et des priorités à établir.

À la lumière de ce qui précède, nous formulons la recommandation suivante:

RECOMMANDATION (3)

Que la ville de Montréal établisse un cadre bien défini pour ne pas laisser aux seules lois du marché la mise en disponibilité de studios et d'ateliers d'artistes, cela afin de respecter la condition d'équité entre les différents groupes d'artistes. À cet effet, et étant donné l'état actuel du marché qui n'est pas favorable à l'occupation de studios et d'ateliers par des artistes de la danse et de la musique, la Ville devra veiller à définir les conditions pour que se développent des studios et des ateliers destinés à la musique et à la danse, et afin de permettre aux artistes d'accéder à la propriété.

CONCLUSION ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Nous demandons à la Ville de Montréal qu'elle se dote d'une politique culturelle capable de rassembler les citoyens et les intervenants du milieu des arts et de la culture autour de projets de développement culturel forts et audacieux. À cette fin, il est important de définir les modèles et de s'inspirer d'une réflexion rigoureuse pour dégager une vision claire de nos "Raisons communes", celles qui fondent notre savoir et notre mémoire culturelle. Mais il faudra aussi ne pas reculer devant la nécessité de placer les intervenants de la création au premier plan pour ne pas diluer la vitalité culturelle du milieu dans un fourre tout collectif sans personnalité. Ne l'oublions pas, ce sont les voix individuelles, si contradictoires soient-elles, qui permettent à une société de s'auto critiquer. Il faut faire place à leur ré émergence si nous voulons qu'elles continuent à assumer une fonction dans nos projets de société. Enfin, comme on l'a vu, il est impérieux que l'on puisse offrir des alternatives humaines fortes pour soutenir la culture et sa résistance aux lois du marché.

Quant au réseau montréalais des Maisons de la culture, il faut éviter à tout prix de priver les citoyens de la Ville de Montréal des outils nécessaires à leur développement culturel. La Ville a la responsabilité d'une décision éclairée à cet égard, et elle en porte l'entière responsabilité. Les Maisons de la culture sont nées en France de politiques visionnaires; il serait dommage qu'elles finissent ici dans le flou des généralisations hâtives et le manque de vision.

Enfin, les Maisons de la culture ont été créées et trouvent leur raison d'être dans leur fonction d'accompagnement de la politique culturelle. Elles en sont le pendant indispensable. Réformées, elles peuvent encore être le théâtre de la mémoire collective de la ville, comme celui tout aussi nécessaire des voix individuelles que la faillite de notre éducation a fait disparaître peu à peu au Québec. La Ville de Montréal doit veiller à ce que la culture ne cautionne pas cet échec.

Richard Tremblay
Chorégraphe

RECOMMANDATIONS

1. ÉNONCÉ DE BASE

Que la Ville de Montréal s'engage, dès l'énoncé 1 de sa politique de développement culturel, à supporter sans ambiguïté les pratiques artistiques. En particulier, que la Ville mette en place une politique de développement culturel fondée sur l'implication du créateur et de l'artiste dans son milieu socioculturel. À cette fin, qu'elle définisse la relation qu'elle entend établir entre ses citoyens et les artistes en matière de participation à la culture, en établissant sa politique sur les résidences d'artistes à long terme. La Ville reconnaîtra ainsi qu'elle se doit de placer au premier plan la valorisation du professionnalisme comme facteur de développement culturel dans les quartiers et les arrondissements aussi bien que sur l'ensemble du territoire urbain. Par sa politique culturelle, que la Ville fasse des résidences un outil indispensable à la mise en oeuvre du développement culturel et de ses objectifs de décentralisation et d'accessibilité.

2. POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS

En vue de dynamiser la résidence en rapport avec son environnement socioculturel et l'ensemble du territoire urbain, que le réseau des Maisons de la culture à Montréal soit le fer de lance de l'implantation de la politique culturelle de la Ville de Montréal, dans ses principes et ses axes d'actions. Que cette dynamisation des Maisons de la culture dans chaque arrondissement, axée sur la résidence de créateurs, se double d'une politique d'ensemble pour le réseau des Maisons de la culture afin de dynamiser le réseau dans un rapport d'échange de collaborations, d'expertises et de ressources à la fois humaines et techniques. Que la Ville développe, dans leur potentiel et leur complexité, les rapports du milieu et ses besoins locaux en rapport à l'ensemble culturel montréalais, de sorte que les Maisons de la culture soient au centre d'une véritable dynamique de concertation urbaine.

3. ENCADREMENT DU PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE STUDIOS ET D'ATELIERS D'ARTISTES

Que la ville de Montréal établisse un cadre bien défini pour ne pas laisser aux seules lois du marché la mise en disponibilité de studios et d'ateliers d'artistes, cela afin de respecter la condition d'équité entre les différents groupes d'artistes. À cet effet, et étant donné l'état actuel du marché qui n'est pas favorable à l'occupation de studios et d'ateliers par des artistes de la danse et de la musique, la Ville devra veiller à définir les conditions pour que se développent des studios et des ateliers destinés à la musique et à la danse, et afin de permettre aux artistes d'accéder à la propriété.

BIBLIOGRAPHIE

Marie-Andrée Beudet, "La culture, maintenant. Une résistance au coeur du bruit", Spirale, «Les enseignements de la culture», no. 200, janv.-févr.2005, p. 98.

COLBERT François, avec la coll. De Jacques Nantel et Suzanne Bilodeau. *Le marketing des arts et de la culture*. Gaétan Morin, éd. 1993. 308p.

DUMONT Fernand. *Raisons communes*. Boréal. Coll. Papiers collés. 1995. 255p.

LEBOVICS Herman. *Mona Lisa's Escort. André Malraux and the Reinvention of French Culture*. Ithaca & London, Cornell UP, 1999. 246 p.

TREMBLAY Richard. *L'activité d'art: Modèle de développement des cultures*. Mémoire à la Commission permanente du développement culturel de la Ville de Montréal. Danse Kalashas, 23 août 1990.

URFALINO Philippe. *L'invention de la politique culturelle*. La Documentation française, 1996. 361 p.

Ville de Montréal. *Montréal Métropole culturelle; Proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal*. Novembre 2004.

Richard Tremblay et Bruno Paquet, "Kathakali et création contemporaine. Dix ans d'activité à Notre Dame de-Grâce". Conférence présentée à la Maison de la culture N. D. de-Grâce, Danse Kalashas, 22 oct. 2004, www.silentculture.org, PDF, 19 p.

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES	
“Raisons Communes”	<u>2</u>
CHAPITRE I	
ÉNONCÉ DE BASE	<u>4</u>
CHAPITRE II	
POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS	<u>6</u>
CHAPITRE III	
ENCADREMENT DU PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE STUDIOS ET D'ATELIERS D'ARTISTES ...	<u>8</u>
CONCLUSION	
ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	<u>10</u>
BIBLIOGRAPHIE	<u>12</u>